RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08392
Numéro SIREN : 889 324 893
Nom ou dénomination : 3DII

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2022 sous le numéro de dépôt 21875

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code general des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2022

17 MAI 2022

Désignation de l'entreprise 3DII

Adresse de l'entreprise 28 RUE VICTOR HUGO 93500 PANTIN

Néant ☐ *

CERTIFIE CONFORME

Numéro SIRET * 88932489300011

Durée de l'exercice en nombre de mois * 16 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 31/12/2021

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	16 000	012	16 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	4 000	030 1 022	2 977
	Immobilisations financières * (1)		040	6 960	042	6 960
	Total I (5)		044	26 960	048 1 022	25 938
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	460	052	460
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 235	070	1 235
		Autres * (3)	072	460	074	460
	Valeurs mobilieres de placement		080		082	
	Disponibilités		084	15 890	086	15 890
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	18 046	098	18 046
	Total général (I + II)		110	45 007	112 1 022	43 985

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	2 441
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	3 941
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	155
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : 169)	172	39 888
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	40 043
	Total général (I + II + III)	180	43 985

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise 3DII — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	Biens		215	214	
		Services		217	218	40 665
	Production stockée *	*(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)*			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	0
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	40 665
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	4 292
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	- 460
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :	- immobilier :)		242	30 104
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	1 256
	Rémunérations du personnel*				250	1 545
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	21
	Dotations aux amortissements*				254	1 022
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	11
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
			Total des charges d'exploitation (II)		264	37 793
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 872
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
				Produits exceptionnels (IV)	290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes *(art 217 octies)*		347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles *(art 39 quinquies D)*		348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	431
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	2 441
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	2 441
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires *(art 39-4 C G I.)* et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* *(Cf page 7 de la notice 2033 NOT-SD)*			324		431
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration *(art. 239 sexies D)*	249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DEDUCTIONS	**Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime**				997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU-TE *(44 octies A)*	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981	JEI *(44. sexies A)*	989		
	ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44 quindecies)*	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)*	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD *(art 44 sexdecies)*	992	Zone de développement priori.	993		
	Dont divers — Creance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies			655		
	- art.39 decies A			643		
	- art 39 decies B			645		
	- art 39 decies C			647		
	- art 39 decies D			648		
	- Simulateur de conduite (art 39 decies E)			641		
	- art.39 decies F			990		
	- art 39 decies G			649		
Déficit	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	2 872
	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables: *	dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	2 872

©Logiciel MTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3DII — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402 : 16 000	404	406 : 16 000	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452 : 4 000	454	456 : 4 000	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482 : 6 960	484	486 : 6 960	
TOTAL		490	492 : 26 960	494	496 : 26 960	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542 : 1 022	544	546 : 1 022
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 : 1 022	574	576 : 1 022

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Logiciel MTaE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3DII

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'epargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	5 919
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 600
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Logiciel MTAE

DGFiP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 3DII

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 21/09/2020 et clos le 31/12/2021 Données en nombre de mois 16

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)*. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n°2033—NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs)*.

Logiciel-MTAE

DGFiP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 88932489300011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3DII

ADRESSE (voie) 28 RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 93500 VILLE PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MMe | Nom patronymique ASTA | Prénom(s) Suzanne
Nom marital BAILLIEZ | % de détention 60.00 | Nb de parts ou actions 60
Naissance : Date 17/06/1975 | N° Département 99 | Commune NGAOUNDER | Pays CM
Adresse : N° | Voie QUARTIER SIMBOCK ,ROSIERE SUPERIER
Code Postal | Commune YAOUNDE | Pays CM

Titre (2) MMe | Nom patronymique GANTINE | Prénom(s) Epiphanie
Nom marital | % de détention 20.00 | Nb de parts ou actions 20
Naissance Date 20/04/1999 | N° Département 99 | Commune YAOUNDE | Pays CM
Adresse : N° | Voie QUARTIER SIMBOCK ,ROSIERE SUPERIER
Code Postal | Commune YAOUNDE | Pays CM

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

©Logiciel MTAE

CERTIFIE CONFORME

Société 3DII

SARL au capital de 1 500 Euros

Siège social : 28 RUE VICTOR HUGO, 93500 PATIN

RCS BOBIGNY 889 324 893

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/06/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Et le VINGT QUATRE JUIN,

A QUATORZE heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée 3DII se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérante le 13/06/2022.

Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA), préside la séance en sa qualité de gérante.

Sont présents les associés :

- Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)
- Madame Epiphanie GANTINE
- Monsieur Charles SOOPEN

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)

EG CS

SB

C

Propriétaire de..... 60 parts

- Madame Epiphanie GANTINE

Propriétaire de..... 20 parts

- Monsieur Charles SOOPEN

Propriétaire de..... 20 parts

Soit un total de.....**100 parts**.

Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/06/2022

1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société à responsabilité limitée 3DII, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021,

2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société à responsabilité limitée 3DII, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2021,

- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2021,

- Le texte des résolutions proposées aux associés,

- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 13/06/2022.

SB EG CS

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 3DII.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 441 euros de la manière suivante :

- En report à nouveau créditeur : 2 341 euros
- En réserve légale : 100 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

SB EG CS

Madame Suzanne BAILLIEZ (née ASTA)

Madame Epiphanie GANTINE

Monsieur Charles SOOPEN

SB EG CS